

# UN GESTE POUR UNE EAU SAINNE PROTECTION DE L'EAU POTABLE À LA SOURCE

Office de protection  
de la nature de la vallée Mississippi

OFFICE DE PROTECTION  
DE LA NATURE DE LA VALLÉE RIDEAU

Communiqué de presse, le 28 août 2014

Manotick (Ontario)

## UN PLAN LOCAL DE PROTECTION DE L'EAU POTABLE EST APPROUVÉ

Le ministère de l'Environnement a approuvé le plan de protection des sources Mississippi-Rideau élaboré à l'échelle locale. Le plan de protection des sources, exigé en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, établit des politiques pour empêcher les contaminants de pénétrer dans les rivières et les nappes phréatiques qui approvisionnent les systèmes d'eau potable municipaux dans la région. La *Loi de 2006 sur l'eau saine* est une des mesures adoptées par la province pour faire face à la tragédie de l'eau contaminée de Walkerton et elle fait partie de la stratégie ontarienne visant à protéger l'eau potable – de la source au robinet.

« Le plan de protection des sources Mississippi-Rideau est le point culminant de plusieurs années de travail par le Comité de protection des sources et les municipalités ainsi que de consultations constructives auprès de ministères provinciaux, de groupes d'intérêts, de résidents locaux et du grand public. Le résultat de tous ces efforts est un plan qui tient compte de façon équilibrée des aspects économiques et pratiques en offrant des politiques solides qui permettront d'assurer un niveau de protection élevé de cette importante ressource naturelle – nos sources partagées d'eau potable », déclare M<sup>me</sup> Janet Stavinga, présidente du Comité de protection des sources Mississippi-Rideau.

### Au sujet de la protection des sources

L'idée de garder les contaminants en dehors des sources d'eau potable plutôt que de dépendre des usines de traitement de l'eau pour les éliminer gagne de plus en plus de popularité en Amérique du Nord. Le principe est simple. On se sert d'abord de la science pour cartographier les zones les plus vulnérables autour des sources d'eau potable municipales, puis un plan de protection des sources est élaboré pour prévenir ou réduire le risque que des contaminants soient acheminés vers ces zones vulnérables. Pour assurer l'efficacité et l'équité des plans de protection des sources, ce processus est supervisé en Ontario par un comité local de protection des sources formé de représentants de municipalités, de petites entreprises, de l'industrie, du secteur agricole, des Premières nations, de groupes environnementaux et du grand public.

### Au sujet du plan local

Le plan protège l'eau potable de plus de 730 000 résidents de l'Est de l'Ontario. Les politiques formulées dans le plan visent principalement les petites zones vulnérables situées à proximité de puits municipaux ou de rivières qui fournissent l'eau potable aux municipalités. Les politiques peuvent **encourager** des actions positives au niveau du foyer ou l'adoption de politiques obligatoires, comme celles qui **interdisent** des utilisations futures de la terre qui sont indésirables (p. ex. : lieux d'enfouissement ou rejets d'effluents industriels près de sources d'eau potable). On trouve aussi des politiques qui **gèrent** les risques d'activités en dressant des plans de gestion des risques. Un petit nombre de résidents et d'entreprises situés à proximité de sources d'eau potable auront besoin d'un plan de gestion des risques s'ils poursuivent une activité qui pourrait mettre en danger l'approvisionnement en eau, comme l'entreposage d'une quantité importante de carburant. Le plan de gestion des risques démontre que l'activité est réalisée en toute sécurité et fournit des assurances à la municipalité et aux utilisateurs de l'eau ainsi qu'aux propriétaires fonciers. Les municipalités et/ou les offices de protection de la nature collaboreront avec les personnes concernées pour les aider à mieux comprendre et à satisfaire les nouvelles exigences.

### Collectivités visées par le plan

Bien que le plan comprenne certaines mesures non obligatoires qui aideront à protéger l'eau potable à l'échelle de la région, l'objectif principal de la *Loi de 2006 sur l'eau saine* est la protection de sources d'eau potable municipales partagées. Dans la région Mississippi-Rideau, les collectivités qui sont desservies par des services d'eau municipaux sont la ville d'Ottawa (y compris Carp, Munster et Richmond dans l'Ottawa rural) et sept petits centres (Almonte, Carleton Place, Kemptonville, Merrickville, Perth, Smiths Falls et Westport).

**Renseignements :** Allison Gibbons, cogestionnaire de projet, Région de la protection des sources de Mississippi-Rideau  
613 692-3571 ou 1 800 267-3504, poste 1148; allison.gibbons@mrsourcewater.ca  
www.mrsourcewater.ca